

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEL2025 061

RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FONDS DE CONCOURS À BÉNY-SUR-MER

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 24 septembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 18 septembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 18 septembre 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants
		au vote
44	38	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE A L'UNANIMITÉ

Pour: 43 Contre: 0 Abstention: 0 Sont présents les Conseillers communautaires suivants : Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Philippe LABBEY (suppléant de Gilles TABOUREL), Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT. Sylvaine LEFEVRE. Guillaume LEMENAGER. Daniel LEMOUSSU. Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Jérémy TANQUEREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Lysiane LE DUC DREAN a donné pouvoir à Gérard MARCIA

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Le conseil communautaire a nommé Guillaume LEMENAGER secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité (1 abstention).

DEL2025_061 : RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FONDS DE CONCOURS À BÉNY-SUR-MER

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2025_025 du 10 avril 2025 adoptant le budget principal 2025,
- Vu les offres de prêts reçues,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 27 août 2025.

Considérant que l'offre de prêt proposée par la Banque des Territoires est la plus intéressante :

Montant : 75 000 € Durée : 25 ans

Taux capital constant: livret A + 0,5

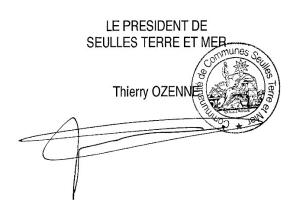
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer un contrat de prêt d'une durée de 25 ans, pour le fonds de concours avec Bény-sur-Mer, dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable, avec la Banque des Territoires, au taux variable du livret A + 0,5, pour un montant de 75 000 €.

DIT que l'emprunt ne sera réalisé que si la communauté de communes Cœur de Nacre appelle le fonds de concours avant la caducité de la convention au 31 décembre 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN